LIVRET POUR LES FUTURS MARIÉS

SE MARIER À L'ÉGLISE

ÉGLISE CATHOLIQUE EN SARTHE

Chers fiancés

C'est avec une immense joie que l'Eglise accueille votre demande de mariage.
Afin de vous préparer pleinement pour cette étape importante de votre vie, nous souhaitons vous offrir un accompagnement au sein de votre paroisse.
Ce moment sera une précieuse opportunité pour découvrir ou approfondir la signification du mariage religieux.
C'est pourquoi notre diocèse met à votre disposition ce document informatif, qui vous guidera dans la compréhension des principales étapes de cette préparation et des démarches administratives nécessaires.

Nous vous souhaitons un parcours riche et épanouissant en vue du sacrement du mariage, et nous vous adressons tous nos vœux de bonheur.

L'équipe paroissiale

LE SENS DE LA PRÉPARATION AU MARIAGE

Vous avez souhaité vous unir par le sacrement de mariage. Tout acte humain demande attention, toute décision importante une réflexion, plus encore quand il s'agit de sacré et d'y engager sa vie entière.
Vous avez choisi de vous marier tout d'abord parce que vous vous aimez. Vous avez choisi de vous unir devant Dieu parce que vous percevez que quelque chose de spirituel habite votre amour. Vous avez remarqué que le couple ne se réduit pas aux effusions amoureuses mais s'enracine dans un sentiment plus mystérieux et régulièrement renouvelé.
C'est pourquoi l'Église catholique demande votre engagement dans une préparation au mariage et à la vie conjugale chrétienne. Durant cette année qui précède votre mariage, des rencontres vous permettront d'approfondir le sens de votre démarche.

> La préparation doit permettre *que les fiancés ne voient pas le mariage comme la fin du parcours* [...]
>
> « Amoris laetitia », « La joie de l'amour »
> Pape François - N°211

Eglise Saint-Nazaire et Saint-Celse de Ruillé en Champagne

VOUS SOUHAITEZ VOUS MARIER À L'ÉGLISE

Lors de la préparation de votre mariage, il sera nécessaire de fournir certains documents afin de constituer votre dossier de mariage religieux. Il devra comporter les éléments suivants :

- Un acte de naissance « copie intégrale » de moins de six mois que vous fournirez vous-mêmes au prêtre ou au diacre responsable de la préparation.
- Vos dates et lieux de baptême : avec ces informations, le prêtre ou le diacre chargé du dossier demandera une copie d'acte de baptême à la paroisse concernée. Il recevra le(s) document(s) directement. Il est nécessaire qu'au moins l'un de vous deux soit baptisé.
- Deux déclarations d'intention, ces lettres qui exposent votre projet de vie et les raisons pour lesquelles vous demandez le sacrement de mariage.
- Un certificat de mariage civil.
- Le nom et les coordonnées de vos témoins de mariage (deux maximum par futur époux).

Dans certains cas, d'autres documents sont demandés :

- *Si l'un de vous a déjà été marié : les documents pouvant attester de la liberté de contracter le mariage selon le droit de l'Église catholique suite au décès du conjoint, à une déclaration de nullité de mariage par une officialité ou à un premier mariage seulement civil d'un catholique.*
- *L'autorisation du curé de la paroisse où l'on réside, si l'on se marie dans une autre paroisse.*

OÙ SE MARIER ?

L'Église demande que le mariage soit célébré dans la paroisse où réside le couple ou dans la paroisse où résident les parents de l'un ou l'autre des futurs mariés (dans ce dernier cas, la préparation peut avoir lieu dans la paroisse de votre domicile).

QUEL RÔLE POUR LES TÉMOINS ?

Comme à la mairie, les futurs époux doivent choisir des témoins pour leur mariage religieux (deux témoins chacun maximum). Au sens strict, les témoins sont ceux qui attestent par leur signature dans les registres que les époux ont bien échangé leur consentement. Ils pourront également avoir un rôle de soutien et de rappel de l'engagement, tout au long de votre vie.

LA FOI... ET NOUS ?

La préparation au mariage est un moment privilégié pour se poser des questions, y compris autour de la foi. Peut-être vous interrogez-vous sur le baptême, sur la communion ou sur la confirmation. Il est possible de se préparer à ces différents sacrements à tous les âges de la vie. N'hésitez pas à en parler avec ceux qui vous accueilleront au sein de la paroisse.

ET LE MARIAGE EN PLEIN AIR ?

Le mariage étant un engagement public, il doit être célébré dans une église paroissiale à laquelle sont attachés les registres que vous aurez à signer à la fin de la célébration. Il ne peut pas avoir lieu en extérieur ni dans une chapelle privée.

SE MARIER À L'ÉGLISE : "COMBIEN ÇA COÛTE ?"

Le mariage est donné sans autre condition que celle que vous vous y engagiez librement et en conscience. Et bien entendu, comme tous les sacrements, il n'est lié à aucune condition pécuniaire. Néanmoins, si les sacrements n'ont pas de prix, les célébrer a un coût.

En France, l'Église ne reçoit aucune subvention de l'État, elle ne vit que de dons.

Le don que l'on vous invite à faire pour participer aux frais s'appelle le « casuel ». Cette contribution sert à payer les frais généraux de la paroisse. Elle sert aussi à la formation des bénévoles qui vous accueillent et vous accompagnent dans la préparation.
Le montant proposé pour cette offrande est compris entre 220€ et 440€. Ce montant est identique sur toutes les paroisses de la Sarthe. Dans un esprit de partage et de solidarité ceux qui peuvent moins donnent moins et ceux qui peuvent plus donnent plus.

La quête qui sera faite durant la célébration est également destinée à la paroisse. Elle permet de couvrir les frais occasionnés par l'ouverture de l'église pour votre mariage.

LE SENS DU MARIAGE CIVIL

En France, le mariage à la mairie précède **toujours** le mariage à l'église. Même s'il s'agit d'un acte juridique, il constitue un moment important durant lequel vous allez vous engager l'un envers l'autre.
Prenez le temps d'aller lire les articles du Code civil qui sont prononcés à la mairie et vous découvrirez qu'il est question de liberté, de fidélité, de responsabilité, de l'éducation des enfants…
Le mariage civil inaugure un nouveau statut des personnes, ouvre des droits et des devoirs, organise un cadre de vie. Il vous accorde une place particulière dans la société.

Si votre mariage civil a été célébré dans un pays étranger, pensez à le faire enregistrer au plus tôt par les autorités françaises.

LE MARIAGE, UN SACREMENT ?

Les catholiques célèbrent sept sacrements qui sont des signes, des paroles et des gestes donnés par Jésus-Christ à ses disciples, afin qu'après sa résurrection d'entre les morts, ceux-ci puissent continuer à recevoir le don de sa vie victorieuse de tout mal : « *Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux.* » (Mt 18, 20)

Dans les sacrements, c'est donc bien Dieu qui agit dans son Église afin de faire grandir son Amour dans le cœur et la vie de ceux qui les reçoivent.

L'Église connaît d'abord trois sacrements qui façonnent chaque personne humaine pour devenir un enfant de Dieu et un disciple-missionnaire : le baptême, la confirmation et l'eucharistie (la communion), qu'on appelle les sacrements de « l'initiation chrétienne ».

Puis viennent deux sacrements qui renouvellent la force du pardon et de la guérison que les catholiques ont reçue une première fois par le baptême : le sacrement de la réconciliation (la confession) et le sacrement des malades.

Enfin, deux sacrements manifestent l'envoi en mission des chrétiens par Dieu dans le monde : le sacrement de l'ordre (pour les diacres, prêtres et évêques) et le sacrement du mariage.

Le sacrement du mariage est donc avant tout un don de Dieu, qui imprime dans la vie du couple, l'image du Christ qui aime son Eglise. Il donne aux époux la grâce de Dieu qui renforce leur amour, affermit leur unité et fait rayonner leur vie familiale. Dieu bénit l'union de l'homme et de la femme qui, librement, se donnent et se reçoivent mutuellement par un consentement irrévocable.

LE BAPTÊME DE NOS ENFANTS

La préparation au mariage est l'occasion de réfléchir aussi au choix du baptême pour les enfants. Quel plus beau cadeau, en effet, que de devenir enfant de Dieu par le baptême et de pouvoir ainsi grandir dans la foi ? Le moment venu, le baptême fera l'objet d'une préparation spécifique. Les couples qui sont déjà parents posent parfois la question de célébrer le baptême de l'enfant en même temps que le mariage.

Or ces deux sacrements sont bien différents et il est donc important de les vivre de manière distincte. Vous pourrez en parler avec les personnes qui vous accompagneront.

« Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde. » (Mt 28, 19-20)

POUR COMMENCER À RÉFLÉCHIR

Durant le temps de la préparation au mariage, vous aurez l'occasion de réfléchir à vos histoires respectives, à votre projet commun, à l'engagement…
Dès maintenant, vous pouvez commencer à utiliser ces supports qui vous aideront à entrer dans cette belle démarche.

À découvrir sur Youtube

Denis Sonet manuel du couple pour durer heureux en amour : des points concrets pour construire le couple sur des bases solides.

Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus : un spectacle plein d'humour sur les enjeux de la vie à deux.

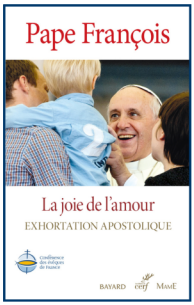

Une lecture riche en suggestions spirituelles et en sagesse pratique. Pour les couples et les personnes qui désirent fonder une famille. C'est le fruit d'une expérience concrète aux côtés de personnes qui savent par expérience ce qu'est une famille et ce que veut dire vivre ensemble depuis de nombreuses années.

Gary Chapman identifie cinq moyens d'expression principaux par lesquels chaque individu peut manifester son amour : les paroles valorisantes, les moments de qualité, les cadeaux, les services rendus, le toucher physique. Il se trouve rarement dans un couple deux personnes exprimant leur affection via le même moyen...

NOTES

sarthecatholique.fr

Paroisse

ÉGLISE
CATHOLIQUE
EN SARTHE